



Ville de Pontivy

Commission personnel – Comité Technique Paritaire

Compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2014

C9-2014-002

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jacques PERAN, Adjoint au personnel
Monsieur Yann LORCY, 1er adjoint
Madame Annie GUILLEMOT, Conseillère Municipale
Monsieur Jean Pierre DUPONT, Conseiller Municipal
Madame M. Madeleine DORE-LUCAS, Conseillère Municipale

Organisations Syndicales :

C.F.D.T. :

Membres titulaires

Monsieur Alain LE CORRONC, Services Techniques
Monsieur Philippe LE MAIRE, Services Techniques

Membres suppléants

Madame Sophie CUEFF, Secrétariat Général
Monsieur Yohan LE NAGARD, Cuisine Centrale

C.G.T. :

Membre titulaire :

Madame Sylvie LE POUZARD, Archives-Documentation

Membres suppléants

Monsieur Éric POSSEME, Services Techniques

F.O. :

Membre titulaire

Monsieur Rachel URVOIT, Services Techniques

Membres suppléants

Monsieur Pierrick DURET, Services Techniques

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Monsieur Roland PICHON, Directeur Général

Madame Sandra LETHIEC, Directrice du CCAS
Madame Nathalie URSET, Directrice de l'EHPAD
Madame Adeline GONNARD, Directrice Education-Animation
Monsieur Jean-Pierre LE BIHAN, Directeur des Finances
Monsieur Daniel HOUDAYER, Directeur des Services Techniques
Madame Corinne LEMOINE, Directrice des Ressources Humaines

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Michel JARNIGON, Adjoint aux sports, loisirs et vie associative
Monsieur Eddy RENAULT, Conseiller Municipal
Madame Stéphanie GUEGAN, Adjointe à l'action sociale
Madame Dominique HILLION, Action Culturelle -Vie associative
Madame Valérie LE CLANCHE, Enfance-Jeunesse

ABSENTS :

Madame Chantal GASTINEAU, Conseillère Municipale
Monsieur Philippe AMOURETTE, Conseiller Municipal
Madame Aude MOYSAN, Directrice générale adjointe

Pour information, se sont tenus respectivement les 19 et 30 juin derniers une commission du personnel et un CTP qui ont examiné l'organisation de travail prescrite dans les écoles et au sein du service Animation Jeunesse à la rentrée, pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Le CTP a aussi émis un avis sur des modifications d'horaires de travail à l'EHPAD.

I – PROJETS DE DÉLIBÉRATION (Cf. ci-joint)

1. Modifications du tableau des emplois au 1^{er} octobre 2014
2. Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : création d'emplois budgétaires non permanents

II – AUTRES POINTS

Avant d'examiner les questions à l'ordre du jour, M. Péran donne la parole à M. Urvoit qui, au nom de l'Intersyndical CGT-CFDT-FO, a demandé à faire la déclaration suivante :

« Madame La Maire, bon nombre de nos services n'assument plus correctement leur rôle de service public. L'égalité de traitement des Pontivyens n'est plus respectée, certains quartiers sont entretenus régulièrement, d'autres tardivement et le reste très peu visité. Une des causes de ce phénomène est sans doute le passage au zéro phyto. Les moyens nécessaires à un entretien correct de la ville n'ont pas suivi (personnel et matériel entre autres). La balayeuse de trottoir acquise en 2013 reste dans le local

voirie faute de personnel pour la conduire. Certains agents sont démotivés par les tâches de binage toujours tardives dans une végétation débordante, les rosiers rouges fleurissent blancs. La mise en place du zéro phyto, qui a modifié nos méthodes de travail n'a pas été évoqué en CTP. Le premier document unique devait être consacré à ces nouvelles données, nous attendons. Nous espérons, Madame La Maire, voir rapidement des évolutions qui permettront aux agents de retrouver un peu de moral ».

M. Pérán répond que cette problématique a bien été entendue par la municipalité et qu'une rencontre avec la représentante du SAGE est prévue le 23 septembre prochain pour échanger sur les effets de la mise en œuvre du zéro phyto.

Il propose de reprendre l'ordre du jour de ce CTP avec l'examen de la première question qui a trait à l'organisation des services.

A – Organisation des services

Quatre directions sont impactées par les projets de réorganisation : la Direction Générale de Services (DGS), la Direction Générale Adjointe (DGA), la Direction Éducation-Animation (DEA) et la Direction des Services Techniques (DST)

1) Concernant la DGS, 2 services sont concernés : l'Agenda 21 et la police municipale.

Ainsi, il est proposé que le poste de chargé de mission « Agenda 21 » soit transformé en poste d'attaché territorial reconfiguré autour de 2 catégories de missions :

- l'accompagnement à la mise en œuvre du programme global d'actions de l'Agenda 21
- la prise en charge directe de dossiers et notamment les économies de flux, traitées jusqu'à présent par la chargée de sécurité.

Pour la police municipale, il est envisagé de transférer la gestion des pièces d'identité au service « Population ». Déjà présenté lors du CTP du 22 novembre 2011, ce projet ne s'était pas concrétisé faute de textes publiés. La proposition est de mettre en œuvre cette disposition, si possible à compter du 1er janvier 2015. Si cette activité est estimée représenter un peu plus d'un demi-poste, le transfert d'un agent à temps complet permet de répondre à d'autres situations auxquelles est confronté le service « Population » et qui nécessitent régulièrement le recours à des agents non titulaires (ex : renfort en période d'élections). Le transfert de ce poste et l'évolution des missions de police municipale stricto-sensu nécessitent une réflexion sur l'évolution des effectifs du service de police.

2) Concernant la DGA, 2 services sont concernés par le projet présenté : le service « Urbanisme » et le service « Population ».

M. Pérán explique que la proposition est de rattacher le service « Urbanisme » à la Direction Générale Adjointe car :

- il y a une cohérence dans les domaines traités : élaboration du PLU / application du PLU (idem RLP..) ; en outre, la DGA et le service « Urbanisme » interviennent sur d'autres domaines communs : foncier, recensement ...

- de ce fait, la communication en est facilitée, il y a un meilleur suivi des dossiers et de validation hiérarchique.. Cependant, le service « Urbanisme » restera dans les locaux du CTM, permettant de poursuivre la concertation régulière avec le DST sur les grandes opérations d'aménagement urbain, le service voirie-garage sur les voies et le réseau électrique, le service espaces verts sur les projets de lotissements.. En corollaire, le service est amené à cibler davantage son activité sur la partie urbanisme stricto-sensu car déchargé de la gestion de la sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP) (cf chargée de sécurité)

M. Péran rappelle qu'il est prévu que le service « Population » gère les demandes de pièces d'identité et de passeports, à partir du 1er janvier 2015.

3) Concernant la DEA, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et notamment des TAP, impose la transformation de 3 emplois à Temps Non Complet (TNC) en emplois à Temps Complet. Il s'agit de transformer, dans les écoles 2 postes à 50 et 80% en 2 postes à 100% et 1 poste au sein du service Enfance Jeunesse qui passe de 80 à 100%.

Par ailleurs, un certain nombre de postes de non titulaires à TNC est nécessaire à cette mise en œuvre (cf. projet de délibération).

4) Concernant la DST, M. Péran rappelle que lors de son recrutement en janvier 2013, le poste de chargé de sécurité avait été scindé en 2 domaines : sécurité et économies de flux, mais, le développement de cette dernière mission avait conduit à transférer la partie sécurité des ERP au service « Urbanisme ». Aujourd'hui, il s'agit de réorienter les missions de la chargée de sécurité et de rendre sa cohérence à ce poste en lui ôtant la gestion des économies de flux et en lui réaffectant la sécurité des ERP.

Sur le service « Voirie-Garage », M. Péran informe de la démarche d'acquisition d'un podium mobile afin de réduire les sujétions liées à l'installation de scènes fixes pour les événements culturels , en particulier le festival de musiques.

Quant au service « Espaces Verts », un poste vacant est à pourvoir suite au transfert d'un agent non titulaire vers le service « Voirie-Garage ». Par ailleurs, il rappelle la rencontre prochaine avec la représentante du SAGE Blavet sur les effets du zéro phyto.

Les membres du CTP ont émis un avis favorable unanime à ces projets de réorganisation des services.

B – Avancements de grade 2014

M. Péran précise que 57 agents sur la ville et 16 sur le CCAS remplissent les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade en 2014.

Après avoir rappelé la définition d'un avancement de grade, la procédure légale, la démarche à Pontivy et les règles statutaires qui font obstacle à certaines nominations, il précise que la municipalité a validé quelques principes généraux de gestion des avancements de grade, qui s'appliquent en sus des conditions résultant des statuts particuliers des cadres d'emplois, à savoir :

- sont automatiquement proposés à l'avancement et nommés les agents qui ont réussi un examen professionnel dans le cadre de la procédure d'avancement de grade ainsi que ceux qui demandent à partir à la retraite (sous réserve de l'avis favorable de l'administration qui examine la valeur professionnelle de l'agent et de la réception d'un courrier de demande de nomination ou de retraite).

- un délai minimum de 5 ans doit exister entre 2 avancements de grade (les reclassements statutaires valant avancements de grade). Cette règle ne s'applique pas aux agents ayant réussi un examen ou partant à la retraite.

Pour l'application de cette règle, M. Péran propose que le point de départ du délai minimum de 5 ans exigé entre 2 avancements (ou reclassements statutaires) débute pour l'ensemble des agents de catégorie B le 1er décembre 2010 (date de reclassement des techniciens territoriaux) et ceci, afin de ne pas perpétuer l'inégalité déjà existante entre les filières : les rédacteurs n'ayant été reclassés que le 1er août 2012.

En conséquence, les propositions d'avancement de grade retenues par cadre d'emplois, pour 2014, au nombre de 21 pour la ville, sont les suivantes :

- 2 attachés principaux : Corinne LEMOINE et Aude MOYSAN
- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe : Myriam REBICHON
- 5 adjoints techniques de 1ère classe (après réussite à l'examen professionnel) : Stéphane AUDO, Kevin BOUCICAUD, Lionel GUEHO, Stéphane LE PECHOUR, Nathalie STEPHAN
- 2 adjoints techniques principaux de 1ère classe : Mathieu LE BOURLOUT, Bertrand LE STRADIC
- 8 adjoints techniques principaux de 2ème classe : Laurent BLOINO, Gilles EVANNO, Bruno LE BELLER, Marie-Laurence LE GUENNEC, Yohan LE NAGARD, Patrick OLLIVIER, Bruno PERRON, Bruno LEMEE
- 3 ATSEM principaux de 2ème classe : Frédérique CLEQUIN, Annette DACQUAY, Murielle RAUL.

La délibération portant modification du tableau des emplois prend en compte ces avancements de grade.

Sur le CCAS, ce sont 11 agents qui sont proposés à l'avancement :

- Anthony SALVAR au grade d'adjoint technique de 1ère classe (après examen)
- Frédéric LE NAGARD, adjoint technique principal de 2ème classe
- Catherine LE HELLEY EVANO, agent de maîtrise principal
- Sylviane LE GOFF, agent social principal de 1ère classe
- Myriam TANGUY, agent social principal de 2ème classe
- Nathalie LE GOLVAN, Élodie LE MAREC, Catherine LE PECHOUR, Dominique MARTAIL, Marie Ange PHESO, Jacqueline ROBIC, auxiliaire de soins principal de 2ème classe.